La France dans l'Union européenne

L'UE, un territoire d'appartenance

- L'UE a été fondée en 1957 par six pays d'Europe de l'Ouest, et compte aujourd'hui 27 États membres.
- Elle est un territoire de référence pour ses habitants. Les symboles européens (le drapeau, l'hymne, la fête et la devise) renforcent le sentiment d'appartenance à l'Union européenne.
- Les institutions de l'UE sont implantées dans différentes villes européennes.
- Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la RFA se sont unis pour éviter une nouvelle guerre et défendre la paix et la démocratie.
- Depuis sa création, les habitants de l'Union européenne se reconnaissent dans des valeurs communes, précisées en 2007 par le traité européen de Lisbonne : liberté, État de droit, respect des droits de l'Homme, respect de la dignité humaine.
- Les 27 États membres partagent et défendent ces valeurs. Les États qui souhaitent adhérer à l'UE doivent obligatoirement les respecter pour être autorisés à présenter leur candidature.
- Il existe de grandes inégalités de développement et de richesse entre les régions de l'UE. La mégalopole européenne concentre les richesses et les campagnes roumaines, bulgares, polonaises, portugaises, du Sud de l'Espagne et de l'Italie sont pauvres, voire très pauvres.
- Pour réduire ces inégalités territoriales, l'UE a mis en place une politique régionale de cohésion et apporte un soutien financier aux régions les plus pauvres. Des politiques communes permettent de favoriser le sentiment d'appartenance à l'Union européenne (la PAC, ERASMUS).

L'intégration de la France dans l'UE

- La France occupe une position de carrefour entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. Pourtant, elle se situe à l'écart de la mégalopole européenne.
- Le pays multiplie les projets de coopération dans les régions frontalières avec la Belgique,
 l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne. L'UE attribue des financements à ces eurorégions pour développer leur économie.
- La France est pleinement intégrée au projet européen. Elle accueille à Strasbourg deux institutions européennes : le Parlement européen et la Cour européenne des droits de l'Homme.
- La France occupe donc une place centrale dans la construction européenne.

L'influence de l'UE en France

- La France est l'un des six pays fondateurs de l'UE. C'est, avec l'Allemagne, l'un des pays les plus actifs de la construction européenne (moteur franco-allemand).
- Ce rôle central dans la construction européenne explique le fort sentiment d'appartenance à l'UE qui existe en France. Ce sentiment est renforcé par la participation de la France à de nombreux programmes et projets européens.
- Les territoires ruraux les plus isolés et les régions ultramarines sont les régions françaises qui bénéficient le plus de la politique régionale de cohésion de l'Union européenne. On assiste néanmoins depuis plusieurs années à une forte montée de l'euroscepticisme.